

***Une « Vie scolaire » malmenée, méprisée,... abaissée
depuis déjà plusieurs années !***

Des faits	Des conséquences	Des revendications
<p>1. Un fonctionnement à dotation quasi constante depuis la fin des MI-SE et la création des AE (1165 emplois : 1145 + 20 créés à la rentrée 2012). Une dotation calculée pour la seule mission d'assurer la sécurité des élèves selon les derniers projets de Loi de finances.</p>	<p>1. Une sous-dotation en regard de l'évolution de nos effectifs, soit dans nos lycées un déficit de 250 ETP d'AE, compensé pour tout ou partie (recours à des maîtres au pair, à des agents contractuels) ou pas du tout sur nos lycées - évaluation chiffrée de la DGER. Moins de participation des AE aux activités péri-éducatives et à la vie de l'établissement.</p>	<p>1. Une révision des dotations par lycée et la création pluriannuelle de ces 250 ETP d'AE qui font défaut. Une reconnaissance du rôle éducatif des AE et de leur implication au service des élèves dans la vie de l'établissement.</p>
<p>2. Un financement à hauteur de 1853 €/AE/mois (et seulement budgétés sur 11,5 mois sur 12) contre 2192 €/AE/mois à l'EN, soit un différentiel total de 4491€/an/poste d'AE (source : Bleu budgétaire du Parlement).</p>	<p>2. Une imputation de cette part de salaires non budgétés sur les fonds propres des EPL <i>ou</i> une baisse autoritaire des dotations par lycée en région, parfois avec l'embauche de CAE-CUI (voir les décisions des DRAAF-SRFD Bourgogne ou Midi-Pyrénées...). Soit 26,75 ETP «disparus» des établissements dès 2011 selon une enquête des élus du SNETAP à la CAP des CPE.</p>	<p>2. 12 mois sur 12 budgétés dès la rentrée 2014 et un financement à hauteur de celui de l'EN (sur la base d'un collectif budgétaire).</p>
<p>3. Une dotation en poste insuffisante au sein des services administratifs «vie scolaire» dans de nombreux lycées. Une absence d'ouverture de concours en TFR vie scolaire depuis 2008.</p>	<p>3. Des postes d'AE détournés de leurs missions éducatives pour pallier les manques de secrétaires dans les services « vie scolaire » des lycées, voire de TFR VS, Doc...</p>	<p>3. La création de postes au niveau des secrétariats « vie scolaire » des lycées sous-dotés et le strict respect des missions éducatives et de surveillance des AE. L'ouverture de concours TFR vie scolaire pour compenser les départs en retraite.</p>
<p>4. Des tentatives réitérées de réduire le nombre de CPE, voire de les remplacer par des TFR vie scolaire.</p>	<p>4. Une dénaturation des missions, une dévalorisation des métiers et in fine la non prise en compte des spécificités de l'EA, en l'occurrence les 60 % d'internes de nos lycées.</p>	<p>4. L'affectation minimum de deux CPE dès qu'il y a un internat et d'un TFR vie scolaire par site.</p>

**MOBILISONS-NOUS COLLECTIVEMENT POUR NOS METIERS,
NOS ETABLISSEMENTS PUBLICS, NOS USAGERS !**